

Étudiants en situation de handicap : lancement du premier comité national...

Étudiants en situation de handicap : lancement du premier comité national de suivi de l'université inclusive

Frédérique Vidal, ministre de l'ESRI et Sophie Cluzel, secrétaire d'État aux personnes handicapées, ont présidé le 12 mai 2021 le 1er comité national de suivi de l'université inclusive, signale un communiqué ministériel. Ce comité, qui réunit les ministères concernés, les conférences d'établissements d'enseignement supérieur et les associations qui œuvrent au quotidien pour faciliter le parcours des étudiants en situation de handicap, vise "à apporter des réponses à l'accessibilité des formations, de la vie étudiante, des environnements numériques, des contenus et mesures de compensation".



Frédérique Vidal et Sophie Cluzel, secrétaire d'État aux personnes handicapées, ont présidé le 12 mai 2021 le premier comité national de suivi de l'université inclusive. Droits réservés - DR - AEF info

Lancé par Frédérique Vidal, ministre de l'ESRI et Sophie Cluzel le 12 mai dernier, le comité national de suivi de l'université inclusive "a acté la mise en place de deux groupes de travail, l'un consacré à la question de l'articulation entre enseignement scolaire et

enseignement supérieur, le second consacré à l'accessibilité globale", signale un communiqué de presse ministériel du 12 mai 2021. "Il s'agit d'apporter des réponses à l'accessibilité des formations, de la vie étudiante dans toutes ses dimensions, des environnements numériques, des contenus et mesures de compensation (aide humaine, aide technique et aménagements des examens)", précise le communiqué.

Augmentation du nombre de contrats doctoraux réservés aux étudiants en situation de handicap

Frédérique Vidal a annoncé durant la séance de lancement du comité national de suivi de l'université inclusive, qu'elle avait "décidé de porter à 30 (contre 25 préalablement) le nombre de contrats doctoraux réservés aux étudiants en situation de handicap attribués aux établissements sur les fonds du ministère et à doubler le contingent de mois de prolongation des contrats distribués aux établissements (de 90 à 180 mois)". Et la ministre de l'ESRI d'ajouter : "Ces moyens supplémentaires viennent en complément des engagements pris par les établissements eux-mêmes afin de rendre l'université, dans une acception large, toujours plus inclusive."

"L'accueil et l'accompagnement des étudiants en situation de handicap doivent continuer de progresser dans tous les établissements d'enseignement supérieur, universités comme grandes écoles, et dans tous les secteurs de formation. C'est une condition pour la pleine participation des personnes à la vie sociale et à leur émancipation", a quant à elle souligné Sophie Cluzel.

prise en charge du handicap à l'université

Le communiqué de presse ministériel daté du 12 mai 2021 relève aujourd'hui que près de 40 000 étudiants en situation de handicap suivent une formation d'enseignement supérieur à l'université, en école ou en lycée. "L'engagement du gouvernement pour faciliter l'accès à l'enseignement supérieur des jeunes en situation de handicap a conduit à accueillir 30 % de plus d'étudiants dans cette situation depuis 2017", indique le communiqué.

"À la demande du ministère de l'ESRI, la plupart des universités disposent aujourd'hui d'un schéma directeur du handicap. Les coopérations entre les professionnels des missions handicap des universités et grandes écoles avec celles des professionnels du secteur médicosocial se sont renforcées afin d'appréhender l'étudiant dans sa globalité", ajoute le communiqué.

Par ailleurs, il précise que l'Association des professionnels d'accompagnement du handicap dans l'enseignement supérieur (APACHES) a mis récemment à disposition des futurs étudiants un [guide](#) Handicap et études supérieures, complété par des vidéos "qui encouragent à se faire connaître des référents handicap des universités et grandes écoles afin de bénéficier de l'accompagnement dont ils ont besoin".